



Information réglementaire post tenue de l'AGO,

du 22 Juin 2022

Microdata porte à la connaissance de ses actionnaires :

→ Lors des délibérations de la session de vote de l'AGO, le contenu du projet de résolutions figurant sur l'avis de convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire est resté quasi-inchangé, sauf pour la quatrième résolution qui a été modifiée comme suit : "L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de l'arrivée à terme du mandat du Commissaire aux comptes, Cabinet N.Amar Audit & Consulting. Elle décide de procéder à la nomination du cabinet "A. Saaidi et Associés", représentée par Madame Bahaa SAAIDI, pour un mandat Commissariat aux comptes d'une durée de trois (3) années ; ledit mandat arrive à terme à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024." La Commissaire aux comptes a fait connaître par avance à la société qu'elle acceptera ce mandat.

→ Toutes les résolutions, de la première résolution à la septième, ont été soumises au vote et adoptées à l'unanimité. Les résultats du vote sont identiques pour chaque résolution et se présentent comme suit : Nombre d'actions pour lesquelles les votes ont été valablement exprimés : 933 836 actions représentant 55,59% du capital social. Nombre total des votes valablement exprimés : 933 836. Ont voté pour : 933 836. Ont voté contre : 0. Se sont abstenus : 0.